

4 Novembre 2003



DOSSIER DE PRESSE

FISCALITÉ LOCALE : LES MÉNAGES DANS LA TOURMENTE

**Contact presse : Christian BOULAIS - Patrice BREMENT
(Dossier rédigé en collaboration avec Vincent DREZET)**

Présentation

Le Gouvernement a choisi d'axer sa politique fiscale sur la baisse de l'impôt sur le revenu et de laisser dans l'ombre l'évolution des Impôts locaux.

Il s'agit pourtant là d'un enjeu important que le SNUI s'est attaché à approfondir.

Il s'est ainsi livré à une étude prospective qui révèle qu'en France comme dans les autres pays d'Europe, la part de la fiscalité locale dans le total des prélèvements obligatoires augmente (Fiche n° 1).

Cette tendance va vraisemblablement se poursuivre dans les prochaines années à la faveur notamment des nouvelles lois de décentralisation (Fiche n° 2).

Le principe « d'autonomie fiscale » des collectivités locales s'avère difficile à mettre en place et peut se révéler fiscalement et socialement injuste (Fiche n°3).

**LES IMPOTS LOCAUX AUGMENTENT ET
VONT CONTINUER À AUGMENTER SURTOUT
POUR LES MENAGES**

Qu'en est-il de la fiscalité locale dans le total des prélèvements obligatoires

La question des prélèvements obligatoires est la plus souvent abordée dans sa globalité et de manière comparative avec les autres pays.

On s'interroge ainsi sur le poids des prélèvements obligatoires par rapport au produit intérieur brut et on constate, invariablement, qu'il a plutôt tendance à augmenter sur longue période et qu'il se situe désormais en France autour de 45 % du PIB.

Par contre, l'évolution de la structure des prélèvements obligatoires donne lieu à un étrange paradoxe : alors que le poids relatif de la fiscalité d'Etat diminue et que celui de la fiscalité locale et des prélèvements sociaux augmente, on se focalise quasi exclusivement sur la réforme de la fiscalité d'état et singulièrement sur l'impôt sur le revenu.

L'examen détaillé de la structure des prélèvements obligatoires révèle une baisse significative du poids de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle et une hausse particulièrement nette de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Répartition des principaux prélèvements obligatoires

EN 2002 : EN VALEUR DÉCROISSANTE	MILLIARDS €	% PIB	ÉVOLUTION 2002/2001
Cotisations sociales	250,3	16,5	3,8
TVA	107,3	7,1	2,2
CSG	63,3	4,2	2,6
IR	45,6	3,0	-4,9
IS	40,1	2,6	-11,7
TIPP	23,6	1,6	3,4
TP	18,7	1,2	-1,8
TF	17,1	1,1	5,6
TH	9,5	0,6	6,8

Source INSEE tableaux économie française 2003-2004

Cette évolution n'est pas nouvelle puisqu'en 1986 la Documentation Française publiait « l'explosion des impôts locaux (1) ». L'auteur décrivait ainsi l'évolution des dépenses locales : « *il est incontestable que, depuis la dernière guerre, les dépenses des administrations publiques locales ont littéralement explosé. Pour s'en tenir à la période 1970-1985 on constate en francs constants, une hausse moyenne de 5 % par an* ».

Cette tendance lourde doit-elle être considérée comme stabilisée en 2003 où va-t-elle se prolonger ?

Tout laisse à penser que le poids des impôts locaux va encore se renforcer dans les prochaines années sous la pression des transferts de charges entre l'Etat et les collectivités locales (cf infra).

C'est d'ailleurs ce qui se passe chez nos voisins européens.

(1) Notes et études documentaires Jacques Sylvain KLEIN

Finances locales comparées

L'analyse comparative dans le domaine des finances publiques reste embryonnaire. Il faut dire que chaque système national étant spécifique les comparaisons s'avèrent complexes.

Entre les Etats scandinaves où les collectivités locales, au demeurant peu nombreuses (16 comtés et 273 communes au Danemark par exemple), jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques (au Danemark l'essentiel de la protection sociale est décentralisé) et le modèle latin où les collectivités locales sont très nombreuses et les transferts d'attributions relativement récents, il existe une mosaïque de situations qui ne facilitent pas les comparaisons.

Cela étant, si on compare le poids des impôts locaux par rapport au PIB dans l'Union Européenne en 2000.

PAYS	% PIB
SUEDE	16,0
DANEMARK	15,9
BELGIQUE	12,3
ALLEMAGNE	11,1
FINLANDE	9,9
AUTRICHE	8,4
ESPAGNE	5,9
ITALIE	4,8
FRANCE	4,1
LUXEMBOURG	2,4
PORTUGAL	2,3
ROYAUME-UNI	1,5
PAYS BAS	1,4
IRLANDE	0,6
GRÈCE	0,3

Source : INSEE Tableaux de l'Economie Française 2003-2004

On constate que la France se situe plutôt en retrait par rapport aux autres pays.

On pourrait penser que la hausse des dépenses locales sera couverte par une évolution concomitante des transferts de l'Etat sous forme de ressources budgétaires. Il n'en est rien car, si les dotations des états aux collectivités locales augmentent, les impôts locaux augmentent parallèlement.

Pour la France, les prochaines années verront donc la dotation globale de fonctionnement augmenter mais aussi le produit des différents impôts locaux.

Les impôts locaux en France augmentent surtout pour les ménages

La structure des impôts locaux en France en 2001 révèle le poids important de la taxe professionnelle et de la taxe foncière. Même si la part de la taxe d'habitation affectée aux régions a été supprimée, on est loin de la spécialisation des impôts par type de collectivités.

ANNÉE 2001	COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES	DÉPARTEMENTS	RÉGIONS
• TAXE PROFESSIONNELLE	33,75 %	35,65 %	44,15 %
• TAXE SUR LE FONCIER BÂTI ET NON BÂTI	24,07 %	21,81 %	23,17 %
• TAXE D'HABITATION	17,98 %	18,24 %	0 %
• AUTRE FISCALITÉ DIRECTE (1)	16,99 %	0,11 %	0 %
• FISCALITÉ INDIRECTE (2) ET TAXES D'URBANISME	7,21 %	24,19 %	32,68 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

(1) Dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères

(2) Comprend notamment la taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement, le vignette automobile, la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur les cartes grises et les permis de conduire

Source : Tableaux de l'économie Française 2003-2004 INSEE

Évolution du montant des rôles généraux des différents impôts locaux en millions d'euros

ANNÉE	TP	ÉVOLUTION	TH	ÉVOLUTION	TFB	ÉVOLUTION	TFNB	ÉVOLUTION
2002	26293	-2,5 %	11969	+5,7 %	19791	+6,1 %	1223	+2,7 %
2001	26971	-1,7 %	11319	-5,2 %	18649	+3,1 %	1190	+1,5 %
2000	27429	+15 %	11896	+23 %	18070	+28 %	1172	-1,34 %
1995	23848		9658		14040		1188	
1991	17141	+3,9 %	8265	+17 %	9884	+42 %	1527	-22 %

Source : DGI

• Taxe professionnelle :

A la faveur des réformes successives et notamment de la suppression de la part salariale dans son calcul, le produit de la taxe professionnelle baisse en valeur relative et en valeur absolue. Depuis 2000, le rendement de la TP a été réduit de 4 %, ce qui se répercute sur les autres impôts locaux.

Sous l'effet conjugué du tassement de la croissance et des pressions du MEDEF pour supprimer les impôts professionnels, les phénomènes de transfert de charge fiscale des entreprises vers les ménages risquent de se poursuivre.

• Taxe d'habitation :

En dehors des périodes électorales, le produit de la taxe d'habitation poursuit son augmentation régulière. L'explication est certes à rechercher dans l'évolution générale des dépenses locales mais aussi et surtout dans l'affaiblissement du produit de la taxe professionnelle qu'il faut bien compenser.

• **Taxes foncières :**

En dehors de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dont le produit a décru en raison des exonérations accordées aux agriculteurs, cette taxe augmente de manière importante et régulière. Elle est beaucoup moins soumise que la taxe d'habitation aux aléas des processus électoraux.

En résumé

On constate qu'en France comme ailleurs en Europe le poids de la fiscalité directe locale augmente.

Cette tendance n'est pas stabilisée et tout indique qu'elle va se poursuivre dans les prochaines années à la faveur de la décentralisation d'un nombre croissant de politiques publiques.

Il est illusoire de considérer que les dépenses supplémentaires seront couvertes à égale hauteur par de nouveaux transferts budgétaires de l'Etat et les ressources propres des collectivités seront mises à contribution.

Dans la structure actuelle des impôts locaux c'est la taxe professionnelle qui occupe la part la plus importante, or elle baisse en raison de la réforme de son assiette. Par voie de conséquences des transferts de charge sont constatés sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation qui pèsent sur les ménages.

Ces impôts, dont le caractère injuste n'est plus à démontrer ne font l'objet d'aucun commencement de réflexion et de réforme.

C'est au contraire autour de l'impôt sur le revenu que se concentre la stratégie fiscale du Gouvernement.